

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 18 septembre 2023 à 17 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bourelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 septembre 2023 à 17 h 30

2023-09 -587 Il est proposé par la conseillère Dominique Godin, appuyé par le conseiller Martin St-Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 18 septembre 2023 à 17 h 30, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

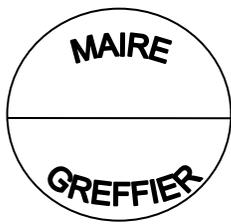
La greffière annonce le début de la période de questions.

Un résident mentionne qu'il a soumissionné au premier appel d'offres concernant le Centre récréatif, mais pas au deuxième. Il fait ensuite quelques observations quant à son fonctionnement et mentionne quelques éléments qui devraient être améliorés. Il s'interroge sur le moment choisi pour le lancement de l'appel d'offres et, puisque le premier appel d'offres a été rejeté, pourquoi le deuxième appel d'offres était-il différent du premier et comportait des éléments différents. Il dit qu'il perçoit le retard comme ayant un impact sur la qualité des services aux citoyens et sur le coût. Il a une question relative à un fonds dans le cadre du contrat actuel et fait référence à l'article 23.

Son Honneur le maire demande au directeur général, Patrice Boileau, de répondre à la question. M. Boileau indique que la tempête de verglas et d'autres projets ont tenu la Ville très occupée ce qui a laissé très peu de temps pour planifier les appels d'offres, mais il convient que c'est un bon point et c'est une des raisons pour lesquelles le contrat est d'un an, avec deux options d'un an. Il ajoute qu'en ce qui concerne le coût, il est impossible de conclure qu'il est plus élevé à cause du retard. Quant au deuxième appel d'offres, nous avons eu un avis juridique. En ce qui concerne le fonds, il invite le résident à présenter une demande d'accès à l'information pour toute question relative au contrat en cours.

Une résidente indique que si un bâtiment est bien entretenu, il ne sera pas nécessaire d'installer des pièges aux fins du contrôle des nuisibles. Elle suggère également d'inviter les résidents à nettoyer le Centre récréatif, plutôt que de le donner à contrat.

Son Honneur le maire remercie la résidente pour sa suggestion. La période de questions se termine à 17 h 48.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

20. AFFAIRES CONTRACTUELLES

- 20.1 Octroi du contrat 629-23-GC concernant des travaux d'aménagement du parc James Armstrong au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Northstone inc., pour la somme de 358 159,77 \$, toutes taxes incluses
-

2023-09 -588 Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Robert Mercuri et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'octroyer le contrat 629-23-GC concernant des travaux d'aménagement du parc James Armstrong au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Northstone inc., pour la somme de 358 159,77 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 22-722-00-711. Pour pourvoir au paiement de cette dépense, le Conseil approuve la somme nécessaire à même son fonds de parcs.

- 20.2 Acceptation d'une prolongation du contrat CL 18-04 concernant la gestion des opérations d'entretien et d'appariement du Centre récréatif de Beaconsfield pour une durée d'un (1) mois du 1er octobre 2023 au 31 octobre 2023, avec Sodem inc., pour la somme de 74 733,75 \$, toutes taxes incluses
-

2023-09 -589 CONSIDÉRANT que le contrat CL 18-04 prend fin le 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que le contrat CL 2023-02 prévoit une date de début entre le 1^{er} octobre 2023 et le 1^{er} novembre 2023, selon la date convenue entre les parties;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme, Sodem inc., a demandé de débiter le contrat CL 2023-02 le 1^{er} novembre 2023 pour des raisons opérationnelles;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter un bris de service au Centre récréatif, une prolongation doit être octroyée;

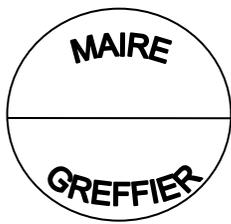
Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par le conseiller David Newell et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter une prolongation du contrat CL 18-04 concernant la gestion des opérations d'entretien et d'appariement du Centre récréatif de Beaconsfield pour une durée d'un (1) mois du 1^{er} octobre 2023 au 31 octobre 2023, avec Sodem inc., pour la somme de 74 733,75 \$, toutes taxes incluses, en conformité avec le Règlement sur la gestion contractuelle (BEAC-151).

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-722-10-434.

- 20.3 Octroi du contrat CL-2023-02 concernant la gestion des opérations d'entretien et d'appariement du Centre récréatif de Beaconsfield du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune au soumissionnaire unique et conforme, soit Sodem inc., pour la somme de 908 518,20 \$, toutes taxes incluses
-

2023-09 -590 Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU d'octroyer le contrat CL-2023-02 concernant la gestion des opérations d'entretien et d'appariement du Centre récréatif de Beaconsfield du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune au soumissionnaire unique et conforme, soit Sodem inc., pour la somme de 908 518,20 \$, toutes taxes incluses; et

D'autoriser le Service des finances et de la trésorerie à imputer la dépense au code budgétaire 02-722-10-434.



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers Dominique Godin, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

VOTES CONTRE :

Councillors Martin St-Jean, Robert Mercuri

LA MOTION EST ADOPTÉE. L'OCTROI DU CONTRAT CL-2023-02 CONCERNANT LA GESTION DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET D'APPARIEMENT DU CENTRE RÉCRÉATIF DE BEACONSFIELD DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 AU 31 OCTOBRE 2024, AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT D'UNE ANNÉE CHACUNE AU SOUMISSIONNAIRE UNIQUE ET CONFORME, SOIT SODEM INC., POUR LA SOMME DE 908 518,20 \$, TOUTES TAXES INCLUSES EST AUTORISÉE.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller Roger Moss et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance extraordinaire à 17 h 50.

MAIRE

GREFFIÈRE